

École Notre-Dame-du-Rosaire

7660, rue Notre-Dame Ouest
Trois-Rivières (Québec) G9B 1L9

Téléphone : 819-377-4438

Télécopieur : 819-377-4563



Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec



PROCÈS-VERBAL - CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024 À 18 H AU RESTAURANT PACINI

Sont présents :	Madame Audrey Allard	Représentante des parents
	Madame Lyza Frenette	Représentante des parents
	Madame Hélène Gervais	Représentant des parents
	Madame Chantal Leblanc	Représentante du personnel, enseignante
	Monsieur Pierre-André Robillard	Représentant des parents
	Madame Mélanie Poirier	Représentante des parents
	Madame Joanie Poulin	Représentante du service de garde
	Madame Allissane Ruiz-Blanchette	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Caroline Noël	Représentante du personnel, enseignante
	Madame Geneviève Milot	Représentante du personnel, enseignante

Sont également présentes à la table du conseil d'établissement :

Madame Geneviève Boulanger	Directrice
----------------------------	------------

1. Présences et quorum

La directrice de l'école, madame Geneviève Boulanger, ouvre la séance après avoir constaté qu'il y a quorum. La prise de présence est effectuée par madame Geneviève Boulanger et annexé au présent procès-verbal.

2. Questions du public

Aucun public

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que la directrice a élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Pierre-André Robillard, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 11 juin 2024, tel que proposé.

L'ordre du jour se trouve à l'annexe 2 du présent procès-verbal.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024.

079-CE
11-06-02

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la Loi sur l'instruction publique, les membres du conseil d'établissement ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Audrey Allard, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mai 2024, tel que proposé.

Une copie de ce procès-verbal se trouve à l'annexe 3 du présent procès-verbal.

5. Suivi du procès-verbal de la séance du 21 mai 2024

Aucun suivi.

6. Correspondance

Aucun courrier

7. Formation des membres du CÉ

Deux fiches thématiques sont présentées :

- Fonds à destination spéciale
- Budget annuel de l'établissement

8. Information de la direction

a) Organisation scolaire 2023-2024

En date du 11 juin, nous avons 290 élèves inscrits pour l'année scolaire 2024-2025 répartis de la façon suivante :

- Préscolaire 4 ans : 1 classe
- Préscolaire 5 ans : 2 classes
- 1^e année : 2 classes
- 2^e année : 2 classes
- 3^e année : 1 classe
- 4^e année : 1 classe
- 3^e-4^e année : 1 classe
- 5^e année : 1 classe
- 6^e année : 2 classes
- Annexe 49 : 1 enseignante
- Aide à la classe : offerte dans certaines classes seulement.

b) Suivi au vécu de l'école

La directrice, Mme Geneviève Boulanger, présente les activités vécues ou à venir :

- Sorties de fin d'année pour toutes les classes
- Bal des finissants
- Spectacle de musique
- Deux jours de festivités avec animation et jeux gonflables et un grand pique-nique pour clôturer l'année.

c) **Projet éducatif plan d'action**

Le plan d'action est terminé. Il sera présenté lors de la première séance du conseil en octobre prochain.

d) **Date de l'assemblée générale 2024-2025**

L'assemblée générale aura lieu le 10 septembre 2024.

9. **Sujets de discussion**

a) **Budget initial 2024-2025**

079-CE
11-06-03

CONSIDÉRANT que, conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025;

CONSIDÉRANT les crédits alloués à l'école par le Centre de services scolaire à ce jour;

CONSIDÉRANT les données financières prévues pour les fonds propres à l'établissement;

CONSIDÉRANT que la proposition est faite sur la base des inscriptions prévues pour la prochaine année scolaire;

CONSIDÉRANT que le budget prévoit l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'établissement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Allissane Ruiz-Blanchette, que le budget de l'école soit adopté et transmis au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'état et la forme qu'il a été présenté et dont une copie est annexée à la présente comme en faisant partie intégrante.

Comme les prévisions de revenus et de dépenses peuvent varier en cours d'année et considérant la transférabilité de certains postes budgétaires, la direction de l'école est autorisée à faire les transferts et les corrections requises dans le cadre du cours normal des opérations financières de l'école.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

b) **Fournitures scolaires 2024-2025**

La direction de l'école a proposé au conseil d'établissement, pour approbation, les listes de matériel d'usage personnel requis par l'école ainsi que la liste du matériel didactique, conformément à l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 3e et 4e paragraphes de la LIP;

079-CE
11-06-04

CONSIDÉRANT QUE les listes proposées par la direction :

- ont été élaborées avec la participation des enseignants;
- respectent le Règlement relatif à la gratuité du matériel didactique et à certaines contributions financières pouvant être exigées;
- respectent la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves, adoptée par le Centre de services scolaire;
- prennent en compte les principes d'encadrement du coût des documents établis pour 2024-2025.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Mélanie Poirier, il est résolu d'approuver les listes de matériel d'usage personnel et les listes du matériel didactique dont l'achat sera demandé aux élèves pour 2024-2025 tel que présentées.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

c) Résolution fonds à destination spéciale

079-CE
11-06-05

ATTENDU l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique qui prévoit que le conseil d'établissement peut, au nom du Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy, solliciter et recevoir toute somme d'argent, sous forme de don, legs, subvention ou autre contribution bénévole de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

ATTENDU les différentes résolutions adoptées par le conseil d'administration pour les diverses campagnes de financement;

ATTENDU les revenus supérieurs aux dépenses, les sommes doivent être affectées à ce qui est prévu;

ATTENDU que certaines classes demeurent avec des sommes à dépenser pour l'année scolaire 2024-2025;

ATTENDU la recommandation de la direction d'établissement;

Il est proposé par Mme Geneviève Milot de :

- procéder aux transferts des soldes au 30 juin 2024 vers un fonds à destination spéciale « Projets classes Ose entreprendre » et « Projets Desjardins serre et bibliothèque » ;
- et de procéder au virement des sommes au 1^{er} juillet 2024 pour les 2 projets indiqués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

d) Sorties et activités 2024-2025

079-CE
11-06-06

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 87 de la Loi sur l'Instruction publique, le conseil d'établissement doit approuver la programmation des activités éducatives qui nécessitent un changement aux horaires ou un déplacement à l'extérieur des locaux;

CONSIDÉRANT l'intérêt des enseignants(es) à offrir aux élèves des activités éducatives stimulantes;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Mme Lyza Frenette, de déléguer à la direction de l'école le pouvoir d'approuver, au nom du conseil d'établissement, certaines sorties éducatives de l'école ou du service de garde qui se tiendront avant la première assemblée du conseil d'établissement en octobre 2024.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

f) Fréquence d'évaluation

La direction présente aux membres le document indiquant les fréquences d'évaluation des compétences. Un document résumé sera remis aux parents en début d'année scolaire.

10. Service de garde La Ribambelle

L'équipe du service de garde la Ribambelle a passé une belle année scolaire bien remplie! De nombreuses activités ont été offertes aux élèves. Tous les éducateurs entendent la rentrée de manière très positive.

11. Affaires diverses


Aucun sujet à ajouter.

12. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente madame Audrey Allard, accueille favorablement la proposition de Mme Caroline Noël de procéder à la levée de la séance à 19h15.




Signature de la présidente



Date



Signature de la secrétaire



Date